

**SA COTTIN FRERES**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier - 21700 NUITS SAINT GEORGES**  
**RCS : DIJON B 393 305 040**  
**SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
(ARTICLES L. 225-37 ET L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

L'assemblée générale mixte du 20 mars 2009 a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de votre société par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'Administration.

Par conséquent, conformément aux dispositions des articles L. 225-27 et L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance et de votre Conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

**Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et du Conseil d'administration**

***Composition du Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 20 mars 2009***

Je vous rappelle que votre Conseil de Surveillance était composé de six membres et d'un censeur, chargé de juger et d'analyser les décisions prises par le Conseil :

- Monsieur Louis COTTIN, Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Armand COTTIN, Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Mesdames Ingrid FESNEAU et Nathalie AYACHE, Messieurs Nick OPPENHEIM et Jacques CALVET, Membres du Conseil de Surveillance
- Monsieur René COLLET, Censeur.

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Au regard des critères internes de qualification de membre indépendant, et notamment compte tenu de l'absence d'intérêts financiers dans le Groupe, Messieurs Nick OPPENHEIM, Jacques CALVET et René COLLET sont considérés comme membres indépendants du Conseil de Surveillance.

### ***Fréquence des réunions du Conseil de Surveillance***

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

### ***Composition du Conseil d'Administration (du 20 mars au 30 septembre 2009)***

Je vous rappelle que votre Conseil d'Administration est composé de six membres :

- Monsieur Louis COTTIN, Président du Conseil d'administration
- Mesdames Ingrid FESNEAU et Nathalie AYACHE, Messieurs Nick OPPENHEIM, Armand COTTIN et Jacques CALVET, Membres du Conseil d'administration

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Au regard des critères internes de qualification de membre indépendant, et notamment compte tenu de l'absence d'intérêts financiers dans le Groupe, Messieurs Nick OPPENHEIM et Jacques CALVET sont considérés comme membres indépendants du Conseil d'Administration.

### ***Fréquence des réunions***

L'article 12 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Compte tenu du changement de mode d'administration de votre société évoqué ci-avant, je vous rends compte des réunions du Conseil de Surveillance, qui s'est réuni deux fois, en novembre 2008 et janvier 2009, et de votre Conseil d'Administration, qui s'est réuni trois fois.

Le calendrier des réunions a été le suivant au cours de l'exercice écoulé :

- Conseil de Surveillance du 17 novembre 2008 :
  - approbation du procès verbal de la séance du 23 mai 2008 ;
  - information sur la marche de la société et examen des chiffres estimés de l'exercice en cours ;
  - niveaux des stocks et endettement ;
  - questions diverses.
  
- Conseil de Surveillance du 26 janvier 2009 :
  - approbation du procès verbal de la séance du 17 novembre 2008 ;
  - communication par le Directoire des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008 ;
  - communication par le Directoire des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2008 ;
  - observations du Conseil de Surveillance sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire ;
  - rapport du Président du Conseil de Surveillance ;
  - résultats et prévisions ;
  - révocation du Président du Directoire ;

- projet de changement de mode d'administration de la société ;
  - fixation de la date de l'Assemblée et de son ordre du jour ;
  - affectation du résultat ;
  - niveaux des stocks et endettement ;
  - questions diverses.
- Conseil d'Administration du 20 mars 2009 :
    - nomination du Président Directeur Général, Monsieur Louis COTTIN ;
    - nomination du Directeur Général Délégué, Monsieur Armand COTTIN.
- Conseil d'Administration du 23 mars 2009 :
    - approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 mars 2009 ;
    - examen de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2009 ;
    - chiffre d'affaires et résultats ;
    - niveaux des stocks et endettement ;
    - questions diverses.
- Conseil d'Administration du 25 mai 2009 :
    - approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 mars 2009 ;
    - chiffre d'affaires ;
    - arrêté des comptes semestriels
    - examen des chiffres estimés au titre de l'exercice à clore le 30 septembre 2009 ;
    - questions diverses.

### ***Convocations des membres du Conseil***

Les dates des réunions du Conseil sont fixées d'une réunion sur l'autre. Les membres du Conseil d'Administration sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

### ***Jetons de présence***

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil d'Administration au prorata du temps de présence de ses membres.

Le rapport de gestion donne une information détaillée de la rémunération individuelle de chacun des membres du Conseil d'Administration.

### ***Information des membres du Conseil d'Administration***

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont mis à disposition.

Pour les réunions du Conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données permettant une appréhension approfondie par les membres du Conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe COTTIN FRERES.

### ***Tenue des réunions***

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent, soit à PARIS, soit au siège social de la société, à NUIITS SAINT GEORGES.

### ***Code de gouvernance - Comités spécialisés***

Les recommandations relatives au code de gouvernance ne sont pas toutes appliquées dans le Groupe, compte tenu de sa taille, d'une part, et de la structure de son capital d'autre part. Toutefois, le Conseil d'Administration veille à ce que l'esprit de ces recommandations soit adapté et respecté, à défaut d'être documenté et formalisé.

Dans le même sens, aucun comité spécialisé n'a été créé à ce jour. L'évolution des dispositions réglementaires amènera cependant à la création prochaine d'un Comité d'Audit.

### ***Autorisations de conventions par le Conseil***

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention spécifique n'a été autorisée par le Conseil.

### ***Pouvoirs de la Direction Générale***

Aux termes de l'article 15 des statuts de la société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sa rémunération est fixée par une délibération du Conseil d'Administration sur son montant et ses modalités.

Aux termes de l'article 16 des statuts de la société, le Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Sa rémunération est fixée par le Conseil d'Administration.

### *Procès-verbaux des réunions*

Le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

### **Procédures de contrôle interne**

#### *Définition du contrôle interne*

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- application des instructions et orientation fixées par le Directeur Général,
- fiabilité et sincérité de l'information comptable et financière,
- conformité aux lois et règlements en vigueur,
- bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d'impulsion au sein de l'ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

Ainsi, le Groupe a pu constater au cours de l'exercice des défaillances importantes en matière d'autorisations d'achats de vins, ces défaillances ayant abouti aux décisions prises au cours de l'exercice :

- en matière de gouvernance de l'entreprise et de son mode de gestion, d'une part,
- en matière de gestion des stocks d'autre part, avec les conséquences comptables et financières impactant les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

#### *Processus de contrôle interne*

Eu égard à la taille du Groupe, regroupant moins de 100 personnes sur deux sites, le contrôle interne est centralisé sur le Directeur Général qui en est donc le principal acteur. Le changement de mode de gestion du Groupe et la crise économique ont eu pour conséquence principale un raccourcissement de l'organigramme.

Chacun des membres du Groupe dispose de responsabilités organisées par grande fonction : les achats de vins, la production, les ventes, la finance la gestion des ressources humaines et le développement durable, intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement.

Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du dispositif de contrôle interne.

Les responsables fonctionnels et opérationnels sont quant à eux chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le Directeur Général et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance de principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

### ***Les procédures***

Au-delà de cette organisation, le Groupe a mis en place des délégations de responsabilités qui précisent celles des principaux cadres. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements existent dans les différents services du Groupe et renforcent ainsi le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications obtenues (British Retail Consortium et International Food Standard) garantissant ainsi à nos consommateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement.

Dans le cadre d'une politique d'assurance groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus.

Le Groupe s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La centralisation au siège de NUIITS SAINT GEORGES des travaux de tenue de comptabilité, de reporting et d'une manière générale, de fourniture d'informations financières, garantit l'efficacité de la production des comptes et du processus de décision de gestion.

### ***Gestion des risques***

Les principaux risques opérationnels auxquels le Groupe est soumis sont liés à la mondialisation du marché du vin d'une part, et aux conditions climatiques et leur impact sur la qualité et la quantité des récoltes d'autre part. A cet égard, le dernier exercice a été marqué par la conjonction de plusieurs aléas négatifs : la crise économique, le niveau élevé des millésimes 2007 et 2008 achetés par le Groupe et un millésime 2009 prometteur. S'agissant du contexte concurrentiel sur lequel le Groupe évolue, le Groupe continue de valoriser ses marques, signes du savoir-faire et de la qualité. Il reste toutefois soumis aux choix stratégiques ou de positionnement en gamme des grands distributeurs. C'est la raison pour laquelle il étend sa gamme au-delà des produits de Bourgogne. Quant à la gestion des approvisionnements, le Groupe entretient des relations privilégiées avec un certain nombre de viticulteurs et anticipe autant que possible ses besoins, en les concrétisant par des contrats d'achats en amont des récoltes, les prix d'achat étant quant à eux déterminés à l'automne par le marché.

Les risques financiers sont de quatre ordres :

Le risque de change ne porte pas sur les transactions à proprement parler, les achats et ventes étant réalisées en euros de manière quasi-exclusive, mais sur la compétitivité des produits proposés par rapport à des concurrents supportant des coûts dans des devises différentes.

Le risque de liquidité provient quant à lui des besoins capitalistiques de l'activité, en termes d'agencements et installations, mais surtout au fort besoin en fond de roulement lié au financement du stock de vins. Le Groupe s'assure à ce titre le soutien de plusieurs établissements bancaires depuis de nombreuses années, et vérifie en temps réel la pérennité de ses engagements et de leurs conditions.

Le risque de crédit existe du fait de l'absence de garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients.

Le risque de taux, contre lequel le Groupe se prémunit partiellement par le biais de couvertures.

### ***Opérations de trésorerie***

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction financière du Groupe.

### ***Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière est garante de la qualité des informations comptables et financières consolidées du Groupe produites.

### ***Processus de clôture et de consolidation statutaire***

COTTIN FRERES élabore des données consolidées sur une fréquence mensuelle. Le degré de précision des consolidations mensuelles est allégé par rapport à celui requis pour les consolidations semestrielle et annuelle.

### ***Processus de planification et de contrôle budgétaire***

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures.

### ***Conclusion***

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité et de la documentation de son système de contrôle interne visant à terme à évaluer l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne.